



## **Val Tolosa reçoit de la justice son cinquième carton rouge**

Nous avons appris, avec satisfaction et soulagement, le jugement en référé prononcé, en notre faveur, par le tribunal administratif de Toulouse. Lors de l'audience du vendredi 28 juillet, notre avocate Me Alice Terrasse a défendu, avec brio, nos arguments. Plaidaient également les avocats du promoteur Unibail-Rodamco, du maire de Plaisance-du-Touch, du préfet et de la DREAL.

**Nous avons ainsi obtenu la suspension immédiate de l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2017 autorisant la destruction et le déplacement d'espèces protégées sur le plateau de la Ménude**, étapes préalables au démarrage des travaux annoncés pour septembre 2017.

Selon les termes du jugement, cette **suspension est maintenue jusqu'au jugement**, sur le fond, du recours que nous avons déposé contre l'arrêté en question.

Il est particulièrement important de mentionner la **complicité et la tentative de passage en force** du préfet de région, contournant deux décisions de justice annulant l'arrêté précédent et signant un nouvel arrêté la veille de la délibération du jugement défavorable à l'arrêté précédent.

La juge des référés n'a pas été dupe et n'a pas apprécié la manœuvre. Ce désaveu de la justice vis à vis du représentant régional de l'Etat confirme nos doutes quant à l'impartialité de ce haut fonctionnaire. Nous n'avons pas oublié les paroles méprisantes et déterminées prononcées, en son nom, lors de notre entrevue en préfecture le 17 décembre dernier. "Une stricte neutralité des services de l'Etat et le respect des décisions de justice" nous avait-on affirmé solennellement. **Nous venions justement alerter le préfet sur le fait qu'un nouvel arrêté, pour le même objet, serait illégal.**

La participation active de nos adhérents, des citoyens et des médias dans cette période particulièrement éprouvante et intense, a été décisive. Ils ont soutenu et fait connaître notre combat pour obtenir l'abandon définitif de ce **projet inutile que l'on veut nous imposer coûte que coûte**. Leur mobilisation et leurs contributions ont été déterminantes dans la victoire que nous venons de remporter.

Cette victoire ne reste malheureusement qu'une étape dans notre lutte pour le respect du droit et des aspirations des citoyens.

**Nous restons mobilisés et vigilants tant que l'ensemble des engins et installations de chantier n'auront pas disparu du plateau de la Ménude.** Pendant la période de suspension de l'arrêté préfectoral, notre vigilance reste la seule garantie pour contrer les provocations et les mises devant le fait accompli que nous subissons depuis des années.

**Nous exigeons le retrait immédiat de l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2017.**

Nous continuons également à faire démontrer par la justice que, comme le premier, le second permis de construire est illégal et non conforme aux orientations d'aménagement de l'aire urbaine toulousaine.

**Nous répondrons présents à tous les rendez-vous que nous imposeront le promoteur et ses alliés, le maire et le préfet.**

**Contact: Patrick Gaborit: 07 83 82 52 49**